



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 30760

Texte de la question

Reponse. - Un effort important d'amélioration des formations professionnelles est en cours. Il se traduit par une rénovation des diplômes existants et la création de nouveaux diplômes, ainsi que des actions de formation continue des enseignants. Dans le domaine de l'électrotechnique, un baccalauréat professionnel d'équipements et d'installations électriques a été créé en 1986. Ce baccalauréat, dont la première session aura lieu en 1988, devrait permettre de former de très bons électriciens. Le BEP et le CAP de cette spécialité seront aussi revus pour la rentrée 1988. La création d'un baccalauréat professionnel dans le secteur des travaux publics est envisagée pour la rentrée scolaire 1988. Elle devrait permettre d'améliorer la formation des conducteurs d'engins. La formation des conducteurs de travaux correspond aux brevets de techniciens supérieurs « bâtiment » et « travaux publics » qui viennent d'être renouvelés. Les nouvelles formations ont été mises en place à la dernière rentrée scolaire. Enfin, la formation des soudeurs à l'arc s'effectue de plus en plus dans le cadre de formations complémentaires d'initiative locale.

Texte de la réponse

Reponse. - Un effort important d'amélioration des formations professionnelles est en cours. Il se traduit par une rénovation des diplômes existants et la création de nouveaux diplômes, ainsi que des actions de formation continue des enseignants. Dans le domaine de l'électrotechnique, un baccalauréat professionnel d'équipements et d'installations électriques a été créé en 1986. Ce baccalauréat, dont la première session aura lieu en 1988, devrait permettre de former de très bons électriciens. Le BEP et le CAP de cette spécialité seront aussi revus pour la rentrée 1988. La création d'un baccalauréat professionnel dans le secteur des travaux publics est envisagée pour la rentrée scolaire 1988. Elle devrait permettre d'améliorer la formation des conducteurs d'engins. La formation des conducteurs de travaux correspond aux brevets de techniciens supérieurs « bâtiment » et « travaux publics » qui viennent d'être renouvelés. Les nouvelles formations ont été mises en place à la dernière rentrée scolaire. Enfin, la formation des soudeurs à l'arc s'effectue de plus en plus dans le cadre de formations complémentaires d'initiative locale.

Données clés

Auteur : [M. Demuynck Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30760

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1987, page 5492

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 246